

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres élus :	11	SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MIL VINGT-QUATRE
Présents :	10	L'an deux mil vingt-quatre, le 23 février à 18 heures
Représentés :	0	Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants :	10	Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.
Absents :	1	
Pour :	10	Etaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET
Contre :	0	Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN
Abstention :	0	Dominique, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean
Date de la convocation :	13/02/2024	Frédéric, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis,
		Mr DOLE Franck et Mme VIALE Anne Marie.
N° 5 - 2024		Absente excusée : Mme DAUNIS Sandrine
		Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET
		assisté de la secrétaire de Mairie

Objet : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2024

Le Conseil Municipal,

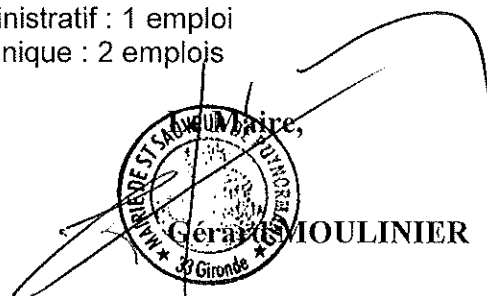
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorisant, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2 °). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

DECIDE

- Pour l'année 2024, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité :

- * Adjoint Administratif : 1 emploi
- * Adjoint Technique : 2 emplois


Gérard MOULINIER
Maire
33 Gironde